

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 21 juin 2023

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour cette deuxième séance de l'année 2023.

Par ailleurs, il nous est rappelé que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé ou participeront à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences de : Mmes Marie-Paule Borel, Barbara Goy, Yvette Illi, Isabelle Livet, Brigitte Urben, MM. Cédric Gendre, Romuald Gouffon, Patrick Goy, Sébastien Goy, Alain Jotterand, Xavier Jotterand, Didier Livet, Frédéric Mathys, Didier Roch, Gilles Roch, Philippe Roch, tous excusés.

Non excusée : Mme Sonja Pidoux

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023
- 3) Assermentation / démission
- 4) Préavis municipaux :
 - 03/2023 – Gestion et comptes pour l'année 2022
 - 04/2023 – Aménagement et réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village.
 - Demande d'un crédit d'emprunt de CHF 387'000.00
- 5) Renouvellement du Bureau
- 6) Communications municipales
- 7) Divers et propositions individuelles
- 8) Contre appel

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée sans avis contraire ni abstention.

2) **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023**

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Aucune modification n'étant apportée et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 avril 2023 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) **Assermentation/démission**

Le Président constate qu'aucune personne présente n'a besoin d'être assermentée. Par ailleurs, il n'y a pas de démission.

4) **Préavis municipaux**

4.1 Préavis municipal no 03/2023

Objet : Gestion et Comptes pour l'année 2022.

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Jean-Pierre Ruchat, rapporteur de la commission Gestion-Finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, mais avec une abstention.

Le Conseil décide :

- 1) D'accepter les comptes présentés pour l'année 2022, se soldant par un excédent de revenus de CHF 119'230.42 ;
- 2) D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 ;
- 3) D'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

4.2 Préavis municipal no 04/2023

**Objet : Aménagement et réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village.
Demande d'un crédit d'emprunt de CHF 387'000.00.**

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de son annexe à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Stéphane Gremion, rapporteur de la commission ad hoc qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

M. Louis Durand, Municipal précise que contrairement à ce qu'il avait annoncé à la Commission ad hoc chargée de rapporter sur ce préavis 04/2023, les travaux devraient pouvoir démarrer cet automne. En effet, le projet a été présenté en consultation préalable aux services de l'Etat et la mise à l'enquête est bientôt prête. Bien entendu le démarrage des travaux dépendra également de la disponibilité des entreprises de génie civil.

M. Mugisha Blanc s'inquiète de savoir de quelle sorte et de quelle taille sera l'arbre à planter près de la fontaine, au débouché de la rue du Collège, vu que la visibilité y est déjà limitée.

M. Louis Durand répond que l'idée est en effet d'arboriser l'endroit mais avec un arbre qui restera d'une taille raisonnable et qui aura aussi une fonction de ralentissement de la vitesse des véhicules, surtout ceux venant de Bière.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide :

- 4) D'accepter le préavis relatif à l'aménagement et à la réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village, comprenant la mise en place de nouveaux revêtements sur ce tronçon, le remplacement des grilles et des collecteurs d'eaux claires et usées, la mise en souterrain du réseau électrique et de l'éclairage public ;
- 5) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
- 6) D'autoriser la Municipalité à payer la réfection de la chaussée en traversée de localité, d'un montant de CHF 450'000.00 (quatre cent cinquante mille) par la trésorerie courante ;
- 7) D'accorder à la Municipalité un crédit d'emprunt de CHF 387'000.00 (trois cent huitante-sept mille) ;
- 8) De dire que cet investissement sera amorti, en règle générale, sur une période de 30 ans à compter de la fin des travaux.

5) Renouvellement du Bureau

En préambule, le Président informe que, comme chaque année, l'Assemblée doit procéder à l'élection des personnes qui constitueront le Bureau du Conseil général de Ballens pour les prochains douze mois, soit du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024. Il nous rappelle que l'art. 11 LC (ou l'art. 9 de notre règlement) précise que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection du Bureau peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

En sus de la secrétaire, Mme Jacqueline Braissant qui a été élue pour toute la durée de la législature, le Bureau est actuellement composé de M. Jérôme Borel, président, de M. Fabien Coeytaux, vice-président, de MM. Sébastien Murri et Patrick Neuenschwander, scrutateurs, ainsi que de Mme Tatiana Baumann et M. Mugisha Blanc, respectivement scrutatrice et scrutateur suppléants.

Toute et tous ont fait part de leur souhait de se représenter pour un nouveau mandat d'un an dans leurs charges respectives.

Sans autre candidature aux postes précités et sans avis contraire, le Président propose de procéder « par acclamations » à la réélection des scrutateurs et scrutatrice actuels.

Enfin, le Président demande à l'Assemblée de procéder de même pour l'élection du vice-président et du président.

Toutes les personnes formant le Bureau sont donc réélues par les vifs applaudissements des Conseillères et Conseillers présents.

Le Président Jérôme Borel, auquel se joint le Vice-Président, M. Fabien Coeytaux et le collège des scrutateurs, remercie chaleureusement l'Assemblée pour le renouvellement de sa confiance.

6) Communications municipales

M. Christian Croisier, Syndic, félicite tout d'abord les membres du Bureau pour leur réélection et pour tout le travail effectué et à venir. Il remercie également toutes les commissions ad hoc pour leur travail ainsi que la Commission Gestion-Finance pour son excellente collaboration et la bonne entente avec la Municipalité.

D'autre part, il nous informe qu'il n'y a pas d'autre communication municipale spécifique, cette fois-ci.

Cependant, il invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié au terme de la séance.

7) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Ruchat mentionne des problèmes d'eau à Long-Praz. En effet, l'eau potable arrive toujours au robinet avec de très fines particules de tourbe, malgré les filtres installés chez lui. Il mentionne également des baisses sporadiques de la pression d'eau. La société Exotec est venue plusieurs fois nettoyer les filtres, mais la situation persiste. Il demande si une autre solution pourrait être envisagée pour régler ce problème récurrent et finalement coûteux.

M. Yves Coeytaux, Municipal confirme qu'il y a un problème de dépôt de tourbe dans l'eau qui provient du puit situé au Grand Marais. Plusieurs personnes sont touchées. Une étude pour créer un autre captage au Grand Marais et y construire un puit neuf est en cours. Mais pour le moment les filtres sont la seule solution.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8) Contre appel

Le contre appel fait toujours constater l'absence de Mme Sonja Pidoux.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers et un bel été, qui sera marqué par les grandes festivités quinquennales de l'Abbaye Suisse Indépendante de Ballens, et clos ainsi la séance.

L'Assemblée est levée à 20h45.